COMPTE-RENDU SOMMAIRE

de la séance du conseil municipal du 25 juin 2026

(Conformément aux dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales)

Présents : Didier BOURNAT – Christophe CHARTOIRE – Karine DELMOTTE – Cyrille KLYSZ – Françoise BONNET – Jean-Patrick CAZAL – Jérôme TAMBOIS – Titouan DEHARBE

Absentes excusées : Annie AUDOUARD – Sylvie FOUQUÉ – Alexandra POMMIER

Pouvoirs :

- Sylvie FOUQUÉ à Christophe CHARTOIRE ;
- Annie AUDOUARD à Françoise BONNET ;
- Alexandra POMMIER à Karine DELMOTTE.
-

Date de convocation : 19/06/2026 **Secrétaire de séance :** Karine DELMOTTE

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Didier BOURNAT, Maire, examine les différents points inscrits à l'ordre du jour.

• PRÉSENTATION DE LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Le Conseil municipal est informé de l'avancement du projet de création d'une bibliothèque communale, porté par Mme Chantal BERTHON et Mme Danyk ROUSSELLE.

L'ouverture est prévue le 5 septembre 2026. Dans un premier temps, la bibliothèque accueillera le public chaque jeudi de 16 h à 19 h ainsi que le deuxième samedi de chaque mois de 9 h à 12 h.

Un appel aux dons de livres sera prochainement lancé auprès de la population. Le projet sera également présenté à l'occasion de la fête patronale, afin de faire connaître ce nouveau service communal et d'encourager les habitants à y participer.

À terme, les porteuses du projet souhaitent faire de la bibliothèque un véritable lieu de vie en proposant diverses animations, notamment autour des jeux de société, du théâtre et d'autres activités culturelles favorisant les échanges entre les habitants.

Si le projet se développe conformément aux attentes, la création d'une association pourra être envisagée afin d'accompagner son fonctionnement et de lui permettre de solliciter d'éventuels financements. Le moment venu, les responsables du projet se rapprocheront de Mme Annie AUDOUARD, conseillère municipale référente des associations, afin d'être accompagnées dans cette démarche.

Le Conseil municipal est informé de cette présentation.

• ACQUISITION D'UN VÉHICULE COMMUNAL

Le Conseil municipal examine le projet d'acquisition d'un véhicule destiné aux services techniques.

Il est rappelé que le véhicule actuellement utilisé ne répond plus pleinement aux besoins des agents communaux et nécessite des réparations importantes. Afin de disposer d'un équipement plus adapté aux missions assurées par les services techniques, il est proposé d'acquérir un camion benne d'occasion.

Afin de limiter le coût de cette opération, la revente du véhicule actuellement en service est également envisagée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette acquisition.

Adopté à la majorité, Mme Françoise BONNET s'étant abstenue.

• PARTICIPATIONS COMMUNALES NOMINATIVES – VOYAGES SCOLAIRES

Le Conseil municipal procède à l'attribution des participations communales nominatives en faveur des familles concernées, conformément au dispositif d'aide aux voyages scolaires adopté lors de la précédente séance.

Ces participations concernent les voyages scolaires des élèves de troisième ainsi que les séjours pédagogiques des élèves du primaire comportant au moins une nuitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le versement de ces participations.

Adopté à l'unanimité.

• PARTICIPATION COMMUNALE – BONS FOURNITURES SCOLAIRES

Le Conseil municipal décide d'étendre le dispositif d'aide aux fournitures scolaires, jusqu'alors réservé aux collégiens, aux lycéens ainsi qu'aux élèves en alternance, dans la limite de 18 ans.

Le montant de l'aide demeure fixé à 30 € par élève concerné.

Par cette décision, la commune souhaite poursuivre son soutien aux familles et accompagner les jeunes dans la poursuite de leur scolarité ou de leur formation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette évolution.

Adopté à l'unanimité.

• POINT D'AVANCEMENT DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le Conseil municipal est informé de l'état d'avancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Il est précisé que la commune travaille actuellement sur la phase de zonage, consistant à définir les différentes zones du territoire en cohérence avec les orientations retenues dans le projet communal.

La prochaine étape portera sur l'élaboration du règlement écrit, qui fixera les règles d'urbanisme applicables à chacune de ces zones.

Le Conseil municipal est informé de l'avancement de ce dossier.

• POINT TRAVAUX

➢ Cadre de vie

Mme Françoise BONNET présente les actions engagées par la commission Cadre de vie depuis le début du mandat afin d'améliorer et de valoriser les espaces communaux.

Elle présente également un projet d'installation d'une fontaine à circuit fermé alimentée par énergie solaire, destiné à embellir l'espace voisin de l'église tout en limitant la consommation d'eau grâce à un fonctionnement en circuit fermé.

Le Conseil municipal est informé de cette présentation.
Il est précisé que ce projet fera l'objet d'une délibération lors d'une prochaine séance, après définition des modalités d'acquisition et du choix du fournisseur.

➢ Projet de rénovation de l'Auberge des Combrailles

Le Conseil municipal est informé de l'état d'avancement du projet de rénovation de l'Auberge des Combrailles.

Il est rappelé que la commune poursuit ses démarches afin de mener à bien cette opération, notamment au travers de la recherche de financements et de la définition du programme de travaux.

Afin de permettre la poursuite du projet, le Conseil municipal décide d'engager la consultation en vue du choix d'un maître d'œuvre, chargé d'accompagner la commune dans la préparation, le chiffrage de l'opération, la consultation des entreprises et le suivi des travaux.

Il est précisé que la mission de maîtrise d'œuvre ne fera l'objet d'aucune subvention.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le lancement de cette consultation.

Adopté à l'unanimité.

➢ Projet Solaire Dôme

Le Conseil municipal est informé de l'évolution du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments communaux.

Il est rappelé que le projet initial reposait sur la revente totale de l'électricité produite. En raison du retard pris dans sa réalisation, les conditions de ce dispositif ont évolué et ne permettent plus d'envisager le projet dans les mêmes conditions.

Une réflexion est actuellement menée afin d'étudier la possibilité de privilégier l'autoconsommation de l'électricité produite sur les bâtiments dont les compteurs appartiennent à la commune.

Cette évolution permettrait de réduire les dépenses d'électricité des bâtiments communaux et de préserver l'intérêt économique des installations prévues sur la grange communale et le logement communal occupé par M. Berthon.

En revanche, les installations prévues sur le logement de l'auberge et le garage de l'auberge ne présenteraient plus le même intérêt pour la commune dans ce nouveau contexte.

Le Conseil municipal est informé de l'évolution de ce dossier.

➢ Réaménagement de la grange communale

Le Conseil municipal est informé du projet de réaménagement de la grange communale consistant à supprimer l'un des deux escaliers existants afin d'optimiser l'espace disponible et d'améliorer les capacités de rangement du matériel communal.

Le Conseil municipal est informé de cette présentation.

➢ Suivi des dossiers techniques

Déploiement de la fibre

Le Conseil municipal est informé de l'évolution du calendrier prévisionnel du déploiement de la fibre optique sur la commune.

Il est indiqué que les travaux ont pris du retard et que la mise en service de la fibre sur le territoire communal n'est désormais pas envisagée avant le premier semestre 2027.

SICTOM

Le Conseil municipal est informé des échanges en cours avec le SICTOM concernant notamment :

- l'installation de deux bacs supplémentaires à la salle des fêtes ;
- le retrait du conteneur destiné à la collecte de toutes huiles ;
- l'étude d'un nouveau point de collecte aux Cluzels ;
- l'organisation des différents points propres ;
- les informations relatives à la gestion des déchets amiantés en déchetterie.

TE63

Le Conseil municipal est informé de l'avancement des différents dossiers suivis avec le TE63, notamment concernant :

- l'entretien et la remise en état de certains équipements d'éclairage public ;
- les améliorations prévues pour les illuminations de Noël ;
- l'étude d'un point d'alimentation électrique au terrain de pétanque ;
- les différentes interventions liées à la sécurité et aux équipements communaux.

Sioule et Morge

Le Conseil municipal est informé du renouvellement des représentants au sein du syndicat Sioule et Morge.

Illuminations de Noël

Un point est présenté concernant la préparation des illuminations de fin d'année, avec notamment un rendez-vous prévu avec la société RDN afin de vérifier le matériel existant et d'anticiper les éventuels besoins.

Cabane de chasse

Le Conseil municipal est informé de l'avancement du dossier relatif à l'alimentation électrique de la cabane de chasse. Un rendez-vous est prévu avec ENEDIS afin d'étudier la faisabilité technique de cette opération.

Le Conseil municipal est informé de l'ensemble de ces dossiers et de leur état d'avancement.

• **CCAS – REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNÉRABLES**

Le Conseil municipal est informé de la mise en place du registre communal des personnes vulnérables, destiné à recenser les personnes susceptibles de nécessiter une attention particulière en cas d'événements climatiques ou de situations exceptionnelles.

Il est rappelé que plusieurs communications ont été diffusées afin d'informer les habitants de ce dispositif et de les inviter à se faire connaître auprès de la mairie si nécessaire.

En parallèle, les membres du Centre Communal d'Action Sociale poursuivent leurs actions de proximité auprès des personnes habituellement accompagnées afin de s'assurer de leur situation et de leurs éventuels besoins.

Le Conseil municipal est informé de cette présentation.

• **DOSSIER « ANIMAUX ERRANTS »**

Le Conseil municipal est informé du fonctionnement de la convention conclue avec la SACPA, compétente pour la prise en charge des animaux domestiques en divagation ou abandonnés.
Concernant les chats errants, il est rappelé que cette convention ne permet pas une gestion globale des colonies présentes sur le territoire communal. Les modalités de prise en charge, notamment en matière de capture et de stérilisation, sont présentées aux élus.

Il est notamment précisé que les opérations de capture ne peuvent être réalisées lorsque les animaux sont nourris avant l'intervention, ce qui rend leur prise en charge impossible.

Le coût moyen d'une intervention de stérilisation est estimé à environ 200 € par animal, comprenant la capture, le transport, l'intervention vétérinaire et le retour de l'animal sur la commune.

Le Conseil municipal est informé de cette présentation.

• **QUESTIONS DIVERSES**

➢ **Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil municipal**

Conformément aux délégations consenties au Maire par délibération du Conseil municipal, il est rendu compte des décisions suivantes :

Travaux d'accessibilité du logement communal de M. Berthon

Afin d'améliorer l'accessibilité du logement communal occupé par M. Berthon et de faciliter ses déplacements à l'intérieur de celui-ci, deux devis ont été étudiés. Le devis présenté par l'entreprise BERTHON a été retenu.

Aménagement d'espaces de stockage

Afin d'améliorer les conditions de stockage des matériaux utilisés par les services techniques (cailloux, sable et broyat), le devis présenté par l'entreprise BOUCHEIX pour la réalisation de boxes de stockage a été retenu.

Sécurisation des puits communaux

Dans le cadre de la sécurisation des trois puits communaux récemment rénovés, le devis relatif à la fabrication et à la pose de grilles de protection a été retenu.

Communication communale

À la demande de Mme Annie AUDOUARD, M. Titouan DEHARBE a présenté plusieurs propositions relatives à la création de supports de communication aux couleurs de la commune.

Le projet de réalisation de tee-shirts à l'effigie de la commune sera réexaminé avec Mme Annie AUDOUARD à son retour.

Le devis relatif à la réalisation de bodys personnalisés, destinés à être offerts aux nouveau-nés de la commune, a été retenu.

Le Conseil municipal est informé de l'ensemble de ces décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

➤ Travaux de voirie

Le Conseil municipal examine des devis relatifs aux travaux de voirie à prévoir sur les secteurs du Bourg, de Chez Brèche et de Buxerolles.

La séance est levée à 23 H.

La Secrétaire de séance

Karine DELMOTTE

Le Maire

Didier BOURNAT

MAIRIE DE MOUREUILLE 63 (Puy-de-Dôme)